



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 85
Présents à la séance : 29
Représentés (pouvoirs) : 6

Date de première convocation : 10/09/2019
Date de deuxième convocation : 20/09/2019

Date de l'affichage par extrait de la
Présente délibération : 07/10/2019

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT SIX SEPTEMBRE

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 19 septembre 2019 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU représenté par J-F. CONTOZ, C. DELORME, J-F. CONTOZ, J. BONNARDEL, J-C. VALLIER représenté par M. GAY-PARA
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : E. NICOLAS, J-P. COLLE, R. ACHIN, M. JANIK, A. IVALDY représenté par B. ROUSTANG, N. GARCIA représentée par R. NOUGUIER, R. NOUGUIER, A. ROCHAS représenté par R. ACHIN, B. SARRAZIN, C. MOREL, S. BLANC, F. BROUX, B. ROUSTANG
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. DE SANTINI, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, E. CLAUZIER, J-F. ESTACHY, Y. JAUSSAUD
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : F. ALLEGRA, S. AYACHE, R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, J-L. BROCHIER, J. REYNIER, R. GRIMAUD, M. GAY-PARA, D. DUGELAY

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET, M. HUBAUD, J-M. PANSERI, R. MOREAU
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : E. BERDIEL
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : P. GUILLEMAIN
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD, L. ALLIX

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, J-P. BELLET, C. ACANFORA, R. AQUINO, J. PUGET, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN, M. TRUC, R. FREY, J-M. GUEYRAUD, J-P. BRIOULLE
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, F. MARY, G. CHAPELLE, J-P. DAVIN, D. KNOCKAERT, L. SAUVA, C. ROGAZZO, C. ANTOINE, S. DAUBOIN, D. GOSSELIN, J-M. BARTHELEMY, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, F. CESTER, A. MICHEL, B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, F. LOUCHE, P. ALLEC, A-B. DEGRIL, M. CŒUR, C. FACHE, R. COSTORIER, R. ODDOU-STEFANINI, C. HUBAUD, J-M. ARNAUD, P. BIAIS

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation au Syndicat mixte du SCoT,
- S. GALLES, chargé de mission urbaniste au Syndicat mixte du SCoT,
- L. NIVOU, chargée de mission transition énergétique du Syndicat Mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Mme Elisabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En juin 2015, le Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençais avait été retenu comme lauréat de l'Appel à Projet « Plan Paysage » lancé par l'Etat, parmi 75 candidats.

Dans ce cadre, une convention de deux ans a été signée entre le Syndicat Mixte et l'Etat, pour définir le budget alloué à ce Plan Paysage : 100 000€ au total, sur lesquels l'Etat participerait à hauteur de 30 000€ divisés en deux parties :

- 15 000€ pour la phase 1 du Plan Paysage (diagnostic paysager)
- 15 000€ pour la phase 2 du Plan Paysage (formulation des objectifs de qualité paysagère).

Le Syndicat Mixte, afin de compléter le plan de financement de cette action, avait sollicité un soutien financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation du Plan Paysage. La Région PACA avait attribué au Syndicat Mixte une subvention de 17 500€ le 16/10/2015 (sur 30 000€ demandés).

Malgré une prolongation jusqu'au 22/06/2018 de la subvention de l'Etat et une recherche active de partenaires pour compléter le budget prévisionnel alloué à cette action, le syndicat mixte n'est pas parvenu à réunir les financements nécessaires pour la réalisation de ce plan paysage.

Pour autant, l'Etat a versé deux acomptes de 11 250 € chacun au Syndicat Mixte du SCoT en 2016. Le délai de réalisation du Plan Paysage étant écoulé, l'Etat a demandé le remboursement de ces deux acomptes.

La Région, quant à elle, avait versé un acompte de 10 500€ en novembre 2015. Aucun titre de remboursement n'a encore été émis, mais il convient de prévoir les crédits nécessaires à cette démarche.

A ces dépenses supplémentaires s'ajoute la nécessité d'augmenter les crédits prévus pour la réalisation de travaux en régie : de 10 000€ au BP 2019, la Décision modificative présentée aujourd'hui prévoit d'augmenter les dépenses liées aux travaux en régie à 40 000€ pour mieux prendre en compte les missions menées par le Syndicat Mixte dans le cadre de la convention avec l'ADEME.

Cette délibération vise donc à voter une Décision Modificative du Budget Primitif 2019, afin de créditer la ligne nécessaire au remboursement des acomptes de l'Etat et la Région sur le Plan Paysage, ainsi que l'augmentation des travaux en régie.

Conformément à la nomenclature M14, il est donc proposé de modifier le budget primitif 2019 comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Section fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	B.P 2019	B.S 2019	Prévisionnel + BS	Montant de la Décision Modificative n°1	Lire Budget après DM n°1
Dépense							
012	6218	Autre personnel extérieur	83 000,00		83 000,00	-33 000,00	50 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	43 119,34		43 119,34	63 000,00	106 119,34
Recette							
042	721	Recette travaux en régie	10 000,00		10 000,00	30 000,00	40 000,00

Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	B.P 2019	B.S 2019	Prévisionnel + BS	Montant de la Décision Modificative n°1	Lire Budget après DM n°1
Dépense							
13	1311	Etat et établissement nationaux	0,00		0,00	22 500,00	22 500,00
13	1312	Région	0,00		0,00	10 500,00	10 500,00
040	202	Frais réalisations documents urbanismes	10 000,00		10 000,00	30 000,00	40 000,00
Recette							
021	021	Virement de la section de fonctionnement	43 119,34		43 119,34	63 000,00	106 119,34

Le budget 2019 s'équilibre :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP2019	DM	BP 2019 APRES DM
TOTAL DEPENSES	447 512 €	30 000 €	477 512 €
TOTAL RECETTES	447 512 €	30 000 €	477 512 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP2019	DM	BP2019 APRES DM
TOTAL INVESTISSEMENT	354 790 €	63 000 €	417 790 €
TOTAL RECETTES	354 790 €	63 000 €	417 790 €

Les membres du conseil syndical, présents et représentés, acceptent à l'unanimité la proposition modificative du budget primitif et mandatent le Président pour sa mise en application.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSSEAU



